

Principaux résultats

Après avoir connu une année de rendements positifs en 2010, les fonds de pension ont connu des taux de rendement négatifs dans plus de la moitié des pays de l'OCDE en 2011. La même année, les fonds de pension ont affiché un taux de rendement réel des investissements négatif de -1.3 % en moyenne. Les fonds de réserve publics ont suivi la même évolution, enregistrant des rendements positifs en 2010 et un rendement moyen nul en 2011.

En 2009 et 2010, grâce au dynamisme de la bourse, les fonds de pension et les fonds de réserve publics ont affiché de bons rendements, après avoir fortement reculé au plus fort de la crise financière mondiale. Le regain d'incertitude pensant sur l'économie mondiale en 2011 a inversé la tendance positive des places boursières et eu des répercussions négatives sur de nombreux fonds de pension et fonds de réserve, en particulier ceux les plus exposés aux actions. Le rendement a également pâti des portefeuilles d'obligations des fonds de pension et des fonds de réserve les plus exposés à la crise de la dette souveraine en Europe. En revanche, les fonds de pension et les fonds de réserve très exposés aux valeurs refuge que sont les obligations souveraines ont bénéficié de gains de réévaluation importants.

En 2010, les fonds de pension ont connu, dans les pays de l'OCDE, un rendement moyen positif de 1.7 % en termes réels. Dans la zone OCDE, les fonds de pension qui ont obtenu les meilleurs rendements en 2010 sont ceux de la Nouvelle-Zélande (11.0 %), des Pays-Bas (8.8 %), du Chili (8.3 %) et du Canada (7.9 %). En revanche, dans des pays comme la Grèce et le Japon, ces fonds ont en moyenne connu des taux de rendement des investissements négatifs (7.8 % et -5.2 %, respectivement). Le chiffre négatif enregistré en Grèce s'explique par l'effondrement de la Bourse d'Athènes et la chute du cours des obligations grecques.

Le taux de rendement net des investissements a considérablement varié selon les marchés nationaux en 2011. En moyenne pondérée, dans les pays de l'OCDE sur lesquels on dispose d'informations, les fonds de pension ont enregistré un taux de rendement réel des investissements de -1.3 % par an, ce taux allant de 12.1 % pour le pays affichant les meilleurs résultats (Danemark) à -10.8 % pour celui enregistrant les plus mauvais (Turquie). Le rendement des fonds de pension danois s'explique en grande partie par les plus-values des placements en obligations et les opérations de

couverture des intérêts. Après le Danemark, les pays obtenant les rendements les plus élevés en 2011 ont été l'Australie (5.2 %), les Pays-Bas (4.3 %), l'Islande (2.3 %) et la Nouvelle-Zélande (2.3 %). En revanche, dans des pays comme l'Italie, le Japon, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, le taux de rendement des investissements se situait en moyenne entre 2.3 % et -3.6 %. Dans neuf pays de l'OCDE, les rendements des fonds de pension ont été inférieurs à -4 % en termes réels. Le taux de rendement net réel des investissements étant établi à partir du rendement nominal des fonds de pension et de l'inflation, un faible chiffre peut s'expliquer soit par des gains et des revenus faibles, soit par l'inflation.

La plupart des fonds de réserve publics ont connu des rendements positifs en 2010, avec un taux de rendement net moyen (pondéré par les actifs gérés à la fin de l'année) de 3 % en termes réels. Seuls trois fonds de réserve ont affiché des rendements négatifs cette même année ; ceux du Portugal (-2.4 %), de l'Irlande (-4.2 %) et du Chili (-8.4 %). Ce sont ceux de la Norvège (12.2 %), du Canada (11.4 % pour le Régime de rentes du Québec) et de la Nouvelle-Zélande (11.0 %) qui ont obtenu les meilleurs résultats en 2010.

En 2011, les fonds de réserve publics ont enregistré, en moyenne, des rendements nuls en termes réels. Sur les 23 fonds sur lesquels on dispose d'informations, 16 ont obtenu des rendements négatifs. Les taux de rendement réels des investissements ont été compris entre 38.2 % en Irlande et 9.9 % au Chili. Le chiffre très négatif affiché en Irlande par le Fonds national de réserve pour les retraites (*National Pension Reserve Fund*) est dû à la valorisation en baisse des actions ordinaires et des actions privilégiées d'Allied Irish Banks et de Bank of Ireland détenues par le fonds. Cette partie du fond a enregistré un rendement nominal négatif de -58.1 %, tandis que le portefeuille discrétionnaire affichait un rendement positif de 2.1 %.

Définition et mesure

Les rendements réels (après inflation) ont été calculés en monnaie nationale, déduction faite des frais de gestion financière.

Le rendement nominal net moyen des investissements des fonds de pension est calculé à l'aide d'une formule commune à tous les pays, à l'exception de l'Autriche, de la Corée, es États-Unis, d'Israël et de la Suède qui ont communiqué leurs

rendements nominaux établis à l'aide de leur propre formule. La formule commune correspond au rapport entre le revenu net des investissements à la fin de l'année et le volume moyen des actifs durant l'année.

En ce qui concerne les fonds de réserve publics, les rendements nominaux ont été communiqués directement par les fonds, qui ont employé leur propre formule et leur propre méthodologie.

8.9. Rendement net réel des investissements réalisés par les fonds de pension dans certains pays de l'OCDE, 2010-11

En pourcentage

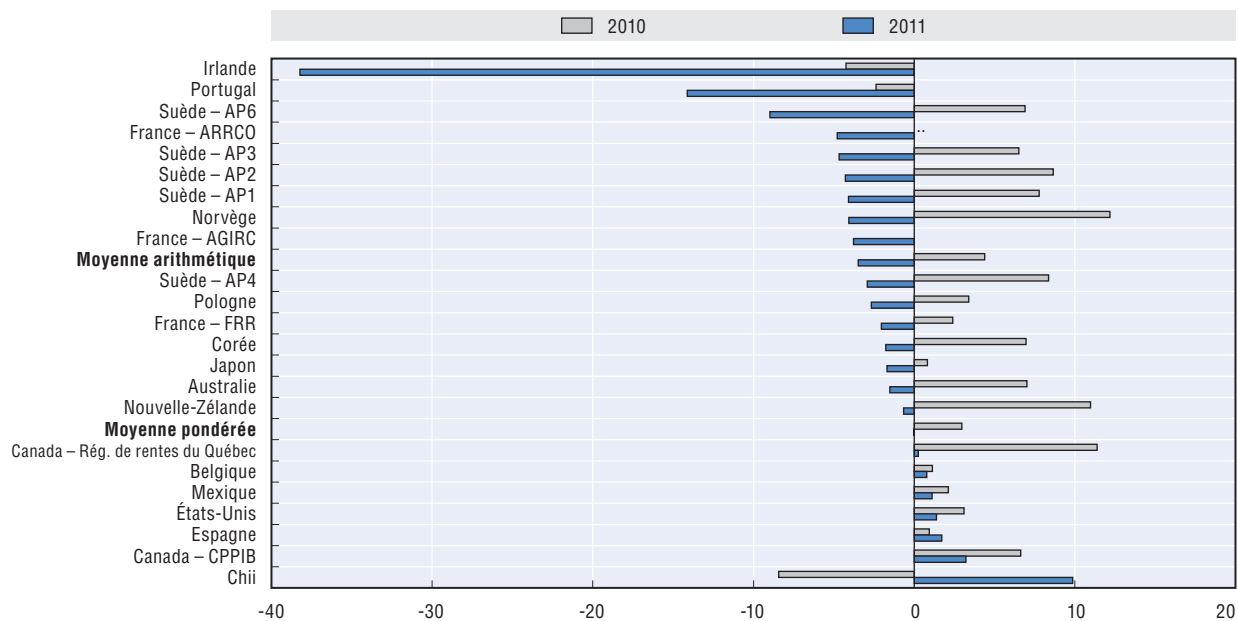


Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932967416>

8.10. Rendement net réel des investissements réalisés par les fonds de réserve publics dans certains pays de l'OCDE, 2010-11

En pourcentage



Source : Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932967435>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Rendement des fonds de pension et des fonds de réserve publics », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-40-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.